

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 07219
Numéro SIREN : 844 538 561
Nom ou dénomination : 1PLUS

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2021 sous le numéro de dépôt 19701

PF C2 15 0721

PF 0W - " -

AA



1PLUS

**Société à responsabilité limitée au capital
de 10 000 euros**

**Siège social : 25 bis Impass boieldieu—
94400 vitry sur seine,FRANCE**

844 538 561 R.C.S CRETEIL

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE**

GENERALE EXORDINAIRE DU 15 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 15 Juillet,

A 11 heures,

Les associés de la société **1PLUS** se sont réunis en

Assemblée Générale Ordinaire, 25 bis Impass boieldieu— 94400

vitry sur seine, sur convocation faite par lettre recommandée à chaque associé.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Sont présents :

- Monsieur GUAN JIAN, propriétaire de 100 actions
- Monsieur LIN MARTIN, propriétaire de 0 action.

Sont représentés :

L'Assemblée est présidée par Monsieur GUAN JIAN désignation des associées.

Monsieur GUAN JIAN détenue 100 actions , sassociés représentant tant par lui-même que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 100 % sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La gérante de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Les formulaires de vote par correspondance,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport de la gérante,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La gérante déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La gérante rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,

- Nomination d'un nouvel président en remplacement du président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérante.

Puis la gérante déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur LIN Martin de son mandat de président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle président, pour une durée indéterminée :

Monsieur GUAN JIAN

Né(e) : 30/08/1981

À : TIELING (CHINE),

Demeurant à 25 bis Impass boieldieu— 94400 vitry
sur seine, France,

*Cette résolution est adoptée 100 % voix ayant votées
pour, 0 % voix ayant votées contre, 0 % voix s'étant
abstenues.*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au
porteur de copies ou d'extraits du présent procès-
verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée 100 % voix ayant votées
pour, 0 % voix ayant votées contre, ...0 % Voix
s'étant abstenues.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne
demandant plus la parole, la gérante déclare la
séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent
procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les
membres du bureau.

Signatures :

Monsieur GUAN JIAN



Monsieur LIN MARTIN



PF 015 150721
AA

1PLUS

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 25 bis Impass boieldieu– 94400 vitry sur seine,FRANCE
844 538 561 R.C.S CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

GENERALE EXORDINAIRE DU 15 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 15 Juillet,

A 11 heures,

Les associés de la société **1PLUS** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, **25 bis Impass boieldieu– 94400 vitry sur seine**, sur convocation faite par lettre recommandée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Sont présents :

- Monsieur GUAN JIAN, propriétaire de 100 actions
- Monsieur LIN MARTIN, propriétaire de 0 action.

Sont représentés :

L'Assemblée est présidée par Monsieur GUAN JIAN désignation des associées.

Monsieur GUAN JIAN détenue 100 actions , sassociés représentant tant par lui-même que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

GJ

Lin

PLUS

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 25 bis Impass boisdieu - 94400 vitry sur seine, FRANCE
844 238 261 R.C.S. CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 12 juillet,

A 11 heures,

Les associés de la société PLUS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 25 bis
Impass boisdieu - 94400 vitry sur seine, sur convocation faite par lettre recommandée à
chacun associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émanée par chaque associé participant à
l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Sont présents :

➤ Monsieur GUAN JIAN, propriétaire de 100 actions

➤ Monsieur LIN MARTIN, propriétaire de 0 action.

Sont représentés :

L'Assemblée est présidée par Monsieur GUAN JIAN désignation des associés.

Monsieur GUAN JIAN détient 100 actions, associés représentant tant par lui-même que
comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés
comme scrutateurs.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 100 % sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La gérante de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Les formulaires de vote par correspondance,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport de la gérante,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La gérante déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La gérante rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Nomination d'un nouvel président en remplacement du président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérante.

Puis la gérante déclare la discussion ouverte.

Cij

Lm

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 100 % sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La gérante de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés.
- La feuille de présence et la liste des associés.
- Les formulaires de vote par correspondance.
- Un exemplaire des statuts de la Société.
- Le rapport de la gérante.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La gérante déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La gérante rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président.
- Nomination d'un nouvel président en remplacement du président démissionnaire.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérante.

Puis la gérante déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de président, pour une durée indéterminée :

Monsieur GUAN JIAN

Né(e) : 30/08/1981

À : TIELING (CHINE),

Demeurant à 25 bis Impass boieldieu- 94400 vitry sur seine, France,

Cette résolution est adoptée 100 % voix ayant votées pour, 0 % voix ayant votées contre, 0 % voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée 100 % voix ayant votées pour, 0 % voix ayant votées contre, ...0 % Voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la gérante déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Signatures :

Monsieur GUAN JIAN



Monsieur LIN MARTIN



Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de président, pour une durée indéterminée :

Monsieur GUAN JIAN

Né(e) : 30/08/1981

A : TIBLING (CHINE)

Demeurant à 25 bis Impasse Boeldieu - 94400 Vitry sur Seine, France.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (100% des voix ayant voté pour, 0% des voix ayant voté contre, 0% des voix s'étant abstenues).

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (100% des voix ayant voté pour, 0% des voix ayant voté contre, ... 0% des voix s'étant abstenues).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Gérante déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Signatures :

Monsieur GUAN JIAN

Monsieur LIN MARTIN

NOMINATION DU PRESIDENT NON STATUTAIRE

Les soussignés :

Monsieur GUAN JIAN, Né à TIELING (CHINE), le 30 août 1981, demeurant 25 bis Impass boieldieu- 94400 vitry sur seine, France,

S'est réunis à l'issue de la signature des statuts de la société 1PLUS pour désigner d'un commun accord le premier PRESIDENT de la société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I – NOMINATION DU PRESIDENT

Les soussignés nomment en qualité de PRESIDENT de la société pour une durée indéterminée Monsieur GUAN JIAN, lequel :

- n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.
- déclare accepter les fonctions de PRESIDENT qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction contraire à la fonction de PRESIDENT et ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – POUVOIR DU PRESIDENT

Le PRESIDENT exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts.

III – REMUNERATION DU PRESIDENT

En rémunération de ses fonctions, le PRESIDENT aura le droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit, en outre, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatif.

Fait à Paris, le 15/07/2021

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Monsieur GUAN JIAN

« Bon pour acceptation de pouvoir de PRESIDENT »

Bon pour acceptation de pouvoir de président

